

Le Parlement européen adopte une recommandation pour une stratégie de diffusion média pour la liberté d'expression

Le Parlement européen a rendu le 2 avril 2014 une recommandation à l'intention du Conseil, de la Commission et du Service européen pour l'action extérieure, sur le rôle joué par les organismes de radio et télédiffusion dans la présentation de l'Union européenne et de ses valeurs. Le Parlement encourage les organismes européens de radio et télédiffusion diffusant à l'échelle européenne, à garantir une couverture médiatique précise et objective et à refléter la diversité des opinions et des contextes dans l'UE, tout en préservant l'indépendance éditoriale. La diffusion d'information visant à favoriser la démocratisation des pays tiers et à promouvoir les droits de l'Homme n'est pas du ressort de la politique médiatique de l'UE, soulignent les parlementaires. Toutefois, ils souhaitent que les États membres coordonnent leurs actions et stratégies médiatiques. Le texte appelle également les organismes de radio et télédiffusion qui reçoivent actuellement des financements européens à davantage de transparence et à publier sur leur site internet un aperçu des recettes.